



FLASH

n° 168

Janvier 2019

Publication numérique périodique de la F.F.A.M. destinée à l'information des responsables des associations adhérentes et aux membres de la section des membres individuels

Le 14 janvier, Sophie-Dorothée DURON, conseillère en charge de la biodiversité, de l'eau et de la mer auprès du ministre d'Etat de la transition écologique et solidaire a reçu la F.F.A.M. représentée par Alain FORSANS, président et Boris LUTSGARTEN.

Ils ont été cordialement reçus et surtout écoutés par Madame DURON, et lui ont remis en le commentant, le Livre Blanc, document prouvant les avantages des

seuils sur la biodiversité des rivières.

La réunion a duré plus longtemps que prévu, preuve de l'intérêt qu'elle a porté à nos problèmes.

En conclusion, elle nous a proposé de faire remonter à la D.E.B. 10 cas de blocage ; elle suivrait le traitement que nous proposerait la D.B.E. et pourrait se rendre compte des difficultés que nous rencontrons.

Nous allons préparer cette action en sélectionnant des cas représentant le panel de nos problèmes.

SOMMAIRE

- ◆ **Actions administratives et juridiques**
- ◆ **Agenda**
- ◆ **Notre dossier**
- ◆ **Information. S.D.A.G.E.**
- ◆ **Journées des Moulins**
- ◆ **Annonces**

Le 16 janvier s'est déroulé au 54, rue de Varenne à Paris, le GT CNE. La F.F.A.M. es représentée par Alain FORSANS, Boris LUTSGARTEN et Maître Jean-François REMY.

La réunion a débuté par l'analyse de la note destinée aux services : cette analyse était très rapide, comme en juin et pour la DBE, elle était acquise. Nous avons du demander à plusieurs reprises de revenir sur des points « oubliés » ou ignorés.

L'article L 214-18-1 n'a pas été abordé par manque de temps, il a juste été constaté un « dissensus » entre les participants sur ce dossier.

La DEB a jugé qu'il était impossible de revenir sur le classement des rivières ; le classement des espèces n'a pas été évoqué.

Un point important a été longuement discuté, « **une puissance inférieure à 150 KW** » ne revêt qu'un intérêt particulier en n'entre pas dans les priorités de la transition énergétique. Nous ne sommes pas d'accord avec ce point qui peut être mal interprété par les services de l'administration, la DBE soit proposer une autre rédaction ...

La représentation des moulins dans les CLE, SDAGE et Comités de bassin a été soigneusement évitée.

La rédaction finale sera remise au CNE qui se réunit le 31 janvier à Rennes, pour valider cette note.

Nous n'avons que très peu d'espoirs ; les maigres avancées obtenues ne changent rien aux attaques que les moulins subissent ; nous allons accentuer nos actions auprès des élus, le parlement est à notre écoute. Continuons à informer nos élus locaux, ce sont eux qui font les lois.



Vendredi 10, samedi 11, dimanche 12 et lundi 13 mai 2019 :



Notre congrès dans le Quercy

Samedi 22 et dimanche 23 juin 2019 :



Journées des Moulins

Samedi 21 et dimanche 22 septembre 2019



Journées Européennes du Patrimoine

Jeudi 24 au dimanche 27 octobre 2019

Salon International du Patrimoine Culturel

Mardi 19, Mercredi 20 et jeudi 21 novembre 2019

Salon des Maires

NOS REUNIONS

BUREAU

- ◆ samedi 19 janvier
- ◆ Samedi 27 avril
- ◆ Samedi 29 juin
- ◆ Samedi 19 octobre

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- ◆ *Samedi 2 mars*
- ◆ *Samedi 18 mai*
- ◆ *Samedi 31 août*
- ◆ *Samedi 23 novembre*

LA VIE DE LA FEDERATION

Nous ont rejoints au sein du Conseil : **Benoit HUOT** (en remplacement de Michel DIEBOLD) et **Jean PINCHON** (en remplacement de Arsène POIRIER).

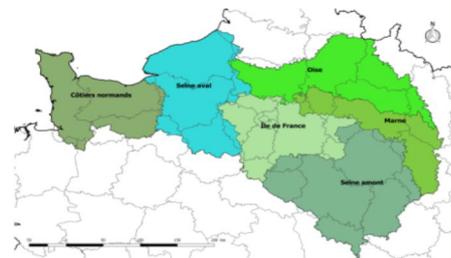
LA ROUTE DES MOULINS

Depuis la mise à jour de notre nouveau site web <https://www.moulinsdefrance.org/>, la route des moulins est la page la plus fréquentée : <https://www.moulinsdefrance.org/route-des-moulins/>.

Nous nous efforçons de la mettre à jour le plus rapidement possible, mais la localisation de votre moulin pouvant constituer une donnée personnelle, nous ne pouvons pointer et créer de nouvelles fiches sans votre accord pour l'enrichir (Règlement Général sur la Protection des Données). Aussi, si vous souhaitez y voir figurer votre moulin, ou tout simplement mettre à jour la fiche existante le décrivant, n'hésitez pas à transmettre à Stéphan DURAND routemoulins@moulinsdefrance.org une fiche décrivant votre moulin contenant un bref historique et son état actuel, son utilisation, et quelques photos. Il contribuera à l'enrichissement de cet inventaire et complétera ainsi cette route des moulins. Notez que le support cartographique étant en "Open Source", c'est-à-dire libre, nous pouvons aussi y apporter des modifications et/ou mises à jour (ex. tracé de biefs).



Le S.D.A.G.E. mode d'emploi : Exemple en Normandie



Le S.D.A.G.E. Seine-Normandie - Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux - est un document de planification qui fixe les grandes orientations de la politique de l'eau sur le bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers Normands.

Introduit par la loi sur l'eau de 1992, le premier SDAGE du bassin est entré en vigueur en 1996.

Annulation du SDAGE Seine Normandie 2016-2021

Saisi par la F.N.S.E.A. et plusieurs Chambres d'agriculture, le Tribunal administratif de Paris vient d'annuler pour vice de forme le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux 2016-2021 du bassin Seine Normandie, instrument de programmation de la politique de l'eau, censé soutenir la mise en œuvre des objectifs fixés par la Directive cadre européenne sur l'eau d'Octobre 2000.

C'est une excellente nouvelle pour tous les propriétaires de moulins du bassin, dans la mesure où l'une des orientations du S.D.A.G.E. annulée prévoyait un objectif de baisse du taux d'étagement des rivières à terme de 30%. Or les rivières présentent historiquement un taux d'étagement compris entre 60 et 90% liée à la présence de nombreux moulins. Cette orientation à valeur « légale » permettait donc de justifier de nombreux arasements et était systématiquement citée dans les arrêtés d'abrogation de droit d'eau ou de travaux de destruction partielle ou complète de seuils en rivière.

Le S.D.A.G.E. étant annulé, il n'y a plus aucune assise légale à l'arasement des seuils de moulins en rivières sur le bassin Seine Normandie. Nous appelons les présidents d'association et l'ensemble des adhérents F.F.A.M. sur le bassin Seine Normandie à s'opposer à toute décision d'arasement dont il aurait connaissance en saisissant le juge des référés. La F.F.A.M. et son service juridique se tient à la disposition de ses adhérents pour accompagner ces actions.

Si vous voulez approfondir le sujet vous pouvez contacter Pierre Meyneng responsable du service juridique par mail pierre.meyneng@orange.fr

Nous appelons les présidents d'association et l'ensemble des adhérents F.F.A.M. sur le bassin Seine Normandie à s'opposer à toute décision d'arasement dont il aurait connaissance en saisissant le juge des référés



DOSSIER

La restauration de la continuité écologique vue par Les moulins, les riverains, les hydro-électriciens et les agriculteurs

Pour restaurer la continuité écologique et reconquérir la biodiversité aquatique, la DEB, l'AFB et les Agences de l'eau mettent en avant une seule stratégie, la destruction des seuils de moulins. Cette stratégie si elle fait circuler les poissons (2% des espèces), perturbe l'écosystème et l'hydrologie de la rivière, détruit les habitats, les zones refuges en cas d'étiage, réduit l'autoépuration de l'eau et ne produit rien.

Que dit la loi La **Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2006 créant l'article L 214-17 code de l'environnement**: "*Tout ouvrage doit y être **géré, entretenu et équipé** selon des règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec le propriétaire ou, à défaut, l'exploitant*"

Un seuil équipé assure la circulation des poissons, conserve tous les habitats multi-séculaires et les espèces associées, atténue les effets dévastateurs des étiages dus au réchauffement climatique, rend l'autoépuration plus efficace par l'importance de la masse d'eau et la dilution des polluants.

En conservant et en équipant les seuils de moulins les impacts sur la rivière sont très positifs : protection des espèces, maintien de la ligne d'eau pour l'agriculture et le bâti riverain, ralentissement de la vitesse de l'eau pour la protection des berges, production d'énergie renouvelable, autoépuration de l'eau, réduction d'émission de CO², création d'emplois et d'économie locaux. Cette stratégie concerne 99% de la population alors que la pêche des poissons migrateurs 1% seulement.

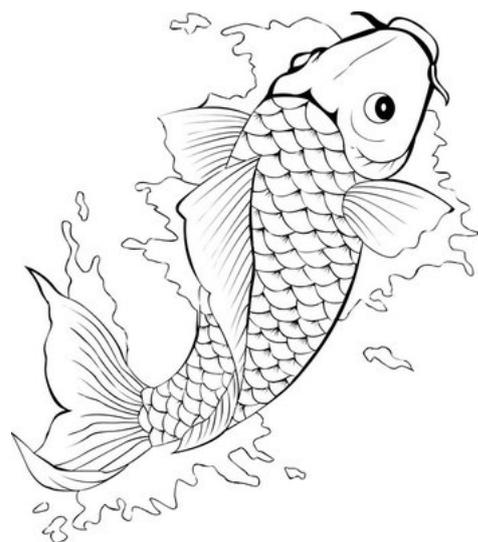
Pourquoi financer uniquement les destructions de seuils de moulins et pas les équipements de ces seuils assurant la sauvegarde de la biodiversité aquatique, la production de 6 TWH d'énergie électrique renouvelable dont 1TWH en autoconsommation, des ressources pour l'Etat et une économie rurale sur tout le territoire.

Pour approfondir ce sujet, consultez notre présentation en suivant le lien :

<https://www.moulinsdefrance.org/wp-content/uploads/2019/01/Restaurer-la-continuit%C3%A9-%C3%A9cologique-1-2019.pdf>

Ou

<https://www.moulinsdefrance.org/publications/restaurer-la-continuite-ecologique-1-2019/>



Laissez-nous agir pour la planète et l'économie de la Nation



JOURNEES DES MOULINS

Rendez-vous les 22 et 23 juin pour
une nouvelle édition parrainée par
Jean-Pierre PERNAUT

sur le thème

Naturellement

DURABLE !.

Les modalités d'inscription vous seront
données dans le prochain flash.

Benoit HUOT, responsable de ces jour-
nées sera à votre écoute :

huotbenoit@live.fr

T. : 06 26 16 02 85



ANIMATIONS

Vous organisez des manifestations dans vos moulins, n'hésitez pas à nous
communiquer les dates, un petit texte et éventuellement une photo.

Nous ouvrirons une rubrique : ANIMATIONS, qui vous sera consacrée.



ANNONCES

La F.F.A.M. organisera cette année un concours intitulé

Les moulins dans la transition économique et énergétique

Deux thèmes différents seront imposés en fonction de la nature du moulin :



Pour les moulins à vent :

Réhabilitation d'un moulin à vent et production de farine ou huile distribuée en circuit court



Pour les moulins à eau :

Réhabilitation et production d'hydroélectricité en auto-consommation

Les dossiers d'inscription seront disponibles lors de notre congrès les 10, 11 et 12 mai 2019, et sur notre site. La remise des prix se fera au Salon International du Patrimoine Culturel du 24 au 27 octobre 2019. Soyez nombreux à tenter votre chance !

Les Amis du Moulin de la Flagère sollicite votre aide



Créée par des retraités, cette association a pour but de sauver ce moulin à eau du XI^{ème} siècle. Ce moulin a été bâti par un clan Danois qui s'était installé sur la commune. Ce moulin installé sur 15 000 m² comporte des biefs, un canal d'aménée de 230 m, un canal de décharge de 90 m, un étang de 2 000 m². La remonte des murs a commencé en 2015.

L'association, pour continuer la restauration, a décidé de faire appel au financement participatif avec l'aide de la plateforme Dartagnans.

Si vous souhaitez les aider, prenez contact avec le président des Amis du Moulin de la Flagère Alain Ballon—ballon.alain@wanadoo.fr